



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 23 SEPTEMBRE 2013**

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013
  3. Communications du Bureau
  4. Communications de la Municipalité
  5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
  6. Présentation du programme des investissements régionaux (PIR) 2013-2017 par MM. Gérald Cretegy, Président du Comité de direction du Conseil régional et Bernard Pennel, responsable des finances du dit Conseil et réponse aux questions des conseillers
  7. Préavis no. 28 relatif au programme des investissements régionaux (PIR) 2013-2017
  8. Préavis no. 29 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014
  9. Préavis no. 30 relatif à une demande de crédit de 163'000 CHF/TTC pour la réfection de l'hôtel de l'auberge communale « Au Lion d'or »
  10. Préavis no. 31 relatif à une demande de crédit de 32'235 CHF/TTC pour le remplacement du mobilier de la terrasse de l'auberge communale «Au Lion d'or »
  11. Préavis no. 32 concernant une demande de crédit de 70'000 CHF/TTC pour le remplacement de l'éclairage actuel de la salle communale de Tannay
  12. Préavis no. 33 relatif à une demande de crédit de 72'085 CHF/TTC pour le remplacement de l'éclairage public de la route de Saint-Cergue
  13. Préavis no. 34 concernant une demande de crédit de 87'000 CHF/TTC pour la réalisation d'un jardin du souvenir et du réaménagement de la zone de travail
  14. Préavis no. 35 relatif au transfert de la parcelle no. 320 de Mies, EMS La Clairière, de la Société coopérative La Clairière Mies à la Fondation La Clairière, Mies
  15. Préavis no. 36 relatif à la modification du règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la convention intercommunale
  16. Propositions individuelles et divers
- 
1. **Appel**  
32 personnes sont présentes, 6 sont excusées et 2 absentes. Le quorum est atteint, la majorité est fixée à 17. L'assemblée peut délibérer valablement. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.
  2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013**  
Il n'y a pas de questions. Le bulletin secret n'est pas demandé.  
  
**Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2013 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.**  
Le Président remercie la secrétaire.
  3. **Communications du Bureau**  
Le Président informe que la participation lors des votations du 22 septembre a été excellente avec 55%, soit un record pour des votations fédérales.

#### 4. **Communications de la Municipalité**

Le Syndic remercie MM. Creteigny et Pennel pour leur présence.

Il informe que, pour le PPA du Torry, un groupe de travail sera nommé, qui sera chargé de relire la convention liant la Commune et la Coopérative du port, l'idée étant d'établir un juste équilibre entre les intérêts de l'une et de l'autre. Cette commission extra-parlementaire est composée, pour la Coopérative, de MM. Walter Hauser et Patrick Simon et, pour la Commune, de MM. Arcadio Mir et S. Schmidt. M. Alain Pirat y a été adjoint pour accompagner la Municipalité au titre de consultant. Une séance a eu lieu le 20 septembre et la 2<sup>ème</sup> est agendée au 26 septembre. Les modifications de cette convention seront examinées par le juriste de la commune puis soumises pour approbation aux deux parties. La convention sera ratifiée ultérieurement par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Mme De Quattro. La Municipalité se réunira en séance extraordinaire le 2 octobre, en présence du juriste, Me Ditesheim, et du conseiller, pour traiter les oppositions à la lumière des modifications intervenues d'ici là. La Municipalité préparera le préavis qui sera soumis aux commissions de l'urbanisme, du port et des rives, des finances et de gestion. Le Conseil communal votera le 11 novembre.

La bourgeoisie d'honneur sera remise à M. Jean-Pierre Balmat le 26 octobre 2013, en présence notamment du Préfet M. Jean-Pierre Deriaz. Le Chœur du Léman agrémentera cette réception. Le public sera évidemment convié.

Concernant la barrière dont nous avons ordonné la démolition au bord du lac et qui a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, nous apprenons que la Cour chargée de statuer, tiendra séance le 9 décembre prochain à Tannay avec visite des lieux.

L'édition 2013 des Variations Musicales de Tannay a été une pleine réussite, tant par la haute qualité des artistes que par l'écho très favorable du public venu en grand nombre de toute la région lémanique. Notre festival, qui en sera à sa 5<sup>ème</sup> édition en 2014, a gagné en visibilité et crédibilité auprès des amateurs de musique classique et de la presse spécialisée.

Le comité de pilotage en charge du projet de piscine-patinoire aux Rojalets a fait un gros travail ces derniers mois. Une séance s'est tenue jeudi dernier à Coppet pour le présenter à la commission ad hoc et à la commission de gestion et des finances de l'ARSCO.

B. Bory

L'addenda au PPA « le Village », parcelles 151 et 152, a été légalisé par le Conseil d'Etat. « Parvis d'artistes », qui a eu lieu le dimanche 15 septembre 2013, a rencontré un grand succès avec beaucoup de ventes et plus de 500 visiteurs. Les exposants souhaitent une nouvelle manifestation en 2014.

Les Variations Musicales, la Fête du village et le Concert de jazz sont des manifestations de qualité qui ont rencontré de beaux succès.

P. Simon

Les travaux de consolidation du Torry sont terminés avec 10 mois de retard. Nous rencontrons des problèmes d'écoulement suite aux intempéries. Pour y remédier, de nouvelles actions de nettoyage et de dégagement seront organisées cet automne avec la collaboration de l'ORPC (Office régional de la protection civile).

Les travaux de remise en état des routes agricoles sont terminés.

Le résultat du contrôle de vitesse effectué par la gendarmerie dans la zone 30 km/h est insatisfaisant. La légalisation de la zone 30 km/h n'a été faite que sur deux routes. Des aménagements complémentaires sont à prévoir sur les autres artères, afin que le delta des normes V85/15 soit respecté. Des contrôles radars ont été effectués récemment et un certain nombre de personnes vont être amendées.

Dans les chambres d'hôtel de l'Auberge Au Lion d'Or, les travaux suivants ont été effectués : rafraîchissement des peintures des chambres, remplacement des moquettes par du parquet et remise en état complète des salles de bains.

A la demande de l'aubergiste, les installations suivantes ont été faites au restaurant : pose d'un four à pizzas et remplacement des sèche mains par des modèles plus conformes aux normes sur l'hygiène.

J. Kaltenrieder

Les mandataires du dossier de la future déchèterie intercommunale ont remis le dossier complet du PPA (Plan partiel d'affectation) à la Municipalité de Commugny. Le dossier est retardé, en attente du PPA de mise en conformité de la parcelle servant à la compensation de la surface d'assolement (déclassement de zone intermédiaire en zone agricole) traité par la commune de Chavannes-des-Bois, qui attend une décision de la Commission cantonale foncière par rapport au statut de ladite parcelle. La réponse devrait être rendue ces prochains jours.

Un règlement communal relatif aux émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est en cours d'élaboration. En effet, les tabelles appliquées actuellement ne répondent pas toujours aux nouvelles demandes que nous devons traiter.

**5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

A. Husman a visité le chantier du **SITSE** jeudi dernier et a constaté que les travaux sont presque dans les délais. La mise en route de l'installation est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2014. C'est un magnifique chantier, l'installation est intéressante. Une journée portes ouvertes est fixée au 21 novembre 2013 à 17h30 à la STEP. A. Husmann recommande aux Conseillers d'y participer.

**6. Présentation du programme des investissements régionaux (PIR) 2013-2017 par MM. Gérald Creteigny, Président du Comité de direction du Conseil régional et Bernard Pennel, responsable des finances du dit Conseil et réponse aux questions des conseillers**

MM. Creteigny et Pennel présentent le programme des investissements régionaux.

Lors de la discussion, les points suivants ont été soulevés :

Le PIR doit être soutenu par l'équivalent en voix de 90% de la population des communes membres et par 38 des communes membres du Conseil régional. Les projets les plus mûrs et le plus portés par les Communes intéressées passeront devant les Conseils communaux et le Conseil régional et obtiendront les fonds. S'il n'obtient pas cet accord l'ouvrage sera remis sur le métier. Les projets retenus dans le PIR sont ceux présentés jusqu'en septembre 2011. Le 30 octobre 5-6 communes vont voter en même temps. Ce programme ira jusqu'à fin 2017. Ensuite, les communes pourront présenter de nouveaux projets d'intérêt régional.

La liste des projets intercommunaux a été analysée par un groupe de travail. Des aspects géographiques ont été respectés. Le Comité directeur du Conseil régional est composé de personnes issues du Conseil régional, qui représentent des entités régionales comme Terre Sainte, Assé Boiron, Jura Lac, etc. Chaque sous-région désignait des membres. Les localités de plus de 10'000 habitants ont un membre de droit.

Les citoyens ont besoin de circuler de manière agréable, les transports publics doivent être à l'heure. Les gares sont Rolle, Gland, Nyon, Coppet. Certaines communes n'ont pas de projets, mais leurs habitants profiteront des projets mis en place ailleurs. Le PIR va jusqu'à Morges.

Ce projet est un prototype et il a fallu trouver une solution de financement acceptable pour le bien de chacun.

Les villes ont beaucoup d'équipements à construire et les cas sociaux sont principalement dans les centres et ils coûtent cher.

L'espace bâti autour des sorties d'autoroutes coûte très cher. Les communes du haut comme Le Vaud et Burtigny seront pénalisées si la sortie d'autoroute de Gland n'est pas améliorée.

Gland a été choisie pour la patinoire en raison d'un nœud routier facilement accessible. Les charges d'exploitation de la piscine seront supportées par la commune qui aura la patinoire.

La ligne de transports publics Gex-Divonne-Coppet sera payée par les français en France. Dans le district de Nyon, c'est Arnex qui a le plus de fonctionnaires internationaux.

Au début, l'argent du Conseil régional était pris par le point d'impôt, mais il a dû changer son mode de financement pour plus d'équité. Le modèle de financement présenté permet de répartir les coûts sur les communes qui se développent.

Un tableau de calcul contenu dans le préavis indique ce que le PIR représente pour Tannay. Le PIR représente un avantage pour l'habitant et les conditions de vie dans le district vont s'améliorer.

Le projet de patinoire de Terre Sainte n'est pas dans le PIR parce que les communes de Terre Sainte ne l'ont pas annoncé au Conseil régional. D'autre part, Arsco (propriétaire des bâtiments scolaires) est une société anonyme dont les actionnaires sont les communes de Terre Sainte et cela n'a rien à voir avec la région. De plus, le projet de patinoire aux Rojalets est récent, alors que les projets du PIR ont été arrêtés en 2011.

La solidarité régionale ne peut être assurée sur une législature et se fait sur 2-3 législatures. Le PIR permet d'assainir les infrastructures régionales et de relever les défis du temps.

Le Président remercie MM. Cretegy et Pennel pour leurs explications.

**7. Préavis no. 28 relatif au programme des investissements régionaux (PIR) 2013-2017**

Le PIR représente un investissement de 500 millions, dont la moitié est à charge de la Confédération et du Canton. Il reste 122 francs, soit 61 francs par habitant et 61 francs sur les droits de mutation et gains immobiliers. Les projets seront passés devant les communes territorialement concernées, puis devant le Conseil intercommunal du Conseil régional. Le Syndic relève que la Municipalité accepte le préavis à l'unanimité. Il estime qu'on ne peut plus penser strictement village pour les nouvelles infrastructures. Tannay bénéficiera de ces investissements notamment dans les transports publics, la sortie d'autoroute, l'accès à la gare de Coppet, la requalification de la RC 1 et dans d'autres domaines en matière d'environnement ou de développement des équipements sportifs et culturels. Le coût reste raisonnable eu égard aux avantages qu'on en retirera. A ce jour, 28 communes ont accepté et le Syndic souhaite que Tannay soit la 29<sup>e</sup>.

A. Mir lit le rapport de la Commission des finances.

La Municipalité aura la possibilité de proposer des projets pour le PIR en fin de législature, car le Conseil régional refera la liste. Concernant le port et la piscine patinoire, la Municipalité ne pensait pas qu'il s'agissait d'un programme régional.

Le projet de port date de bien avant le Conseil régional et la Coopérative est privée. La commune doit faire le PPA et en supporter les frais juridiques.

Nous utilisons les infrastructures des autres communes.

P. Simon rappelle qu'il y a 723 ans, 3 cantons se sont unis pour réaliser une solidarité intercommunale. Aujourd'hui, c'est un peu plus difficile, mais il s'agit d'un projet pilote de solidarité au niveau régional. Nous devons nous projeter dans le temps et voir l'intérêt collectif.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 28 est accepté par 24 oui, 6 non et 2 abstentions.**

**8. Préavis no. 29 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014**

M. Wüst présente le préavis et relève qu'il y a deux compléments: la facture sociale finale pour 2014 est de CHF 5'618'514 et les impôts à fin août 2013 sont de CHF 8'375'403. Avec la proposition de garder le taux stable à 61%, y compris le PIR, on est à peu près dans les mêmes chiffres que l'année passée ainsi que pour les revenus.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 29 est accepté à l'unanimité.**

**9. Préavis no. 30 relatif à une demande de crédit de 163'000 CHF/TTC pour la réfection de l'hôtel de l'auberge communale « Au Lion d'or »**

P. Simon présente le préavis.

Suite à une discussion, il est relevé que l'entrée de l'hôtel n'est pas visible et pas conforme avec un établissement hôtelier et qu'un porche sera construit, que les chambres seront décorées avec des tableaux et des montages photos du village, du Jura et du port.

S. Dassio propose de profiter d'une magnifique exposition pour acheter des tableaux de gens du village. P. Simon prend note de la proposition mais pense que cela pourrait coûter cher.

**Le préavis no. 30 est accepté à l'unanimité.**

**10. Préavis no. 31 relatif à une demande de crédit de 32'235 CHF/TTC pour le remplacement du mobilier de la terrasse de l'auberge communale «Au Lion d'or »**

P. Simon présente le préavis. La discussion porte sur les points suivants :

Le matériel est amorti et sera jeté. Les achats se feront avant l'hiver, car nous pourrions peut-être négocier mais le mobilier ne sera peut-être pas installé avant l'hiver. Toutefois nous devons maintenir l'outil de travail de l'aubergiste et une partie de la terrasse sera installée rapidement.

Les intempéries ont eu lieu le 20 juin et nous avons attendu des nouvelles de l'assurance qui nous a demandé de conserver le matériel à leur disposition. Entre juillet et août, il était difficile de trouver une société pour commander du matériel. Sur 7 ou 8 entreprises contactées par mail, une seule a répondu.

Les parasols étaient fixés à 20 cm de profondeur et se sont malgré tout envolés. Priorité sera donnée au choix des supports des parasols, des personnes ayant été blessées- A la place de parasols, nous aurons peut-être des tentes avec un porche plus seyant. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 31 est accepté à l'unanimité.**

**11. Préavis no. 32 concernant une demande de crédit de 70'000 CHF/TTC pour le remplacement de l'éclairage actuel de la salle communale de Tannay**

P. Simon présente le préavis. La discussion porte sur les points suivants :

Les éclairages ne répondent plus aux besoins, ils sont durs et ne peuvent pas être utilisés pour certains spectacles. Changer les ampoules est dangereux à 7 m de hauteur. Un éclairage plein feu est utile pour l'utilisation qui est faite de notre salle. Tous les éclairages peuvent être choisis dans des couleurs différentes. L'assiette du "Circolo" va éclairer l'ensemble de la salle. La répartition en lux dans la salle sera de meilleure qualité.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 32 est accepté par 30 oui, 1 non et 1 abstention.**

**12. Préavis no. 33 relatif à une demande de crédit de 72'085 CHF/TTC pour le remplacement de l'éclairage public de la route de Saint-Cergue**

P. Simon présente le préavis.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 33 est accepté à l'unanimité.**

**13. Préavis no. 34 concernant une demande de crédit de 87'000 CHF/TTC pour la réalisation d'un jardin du souvenir et du réaménagement de la zone de travail**

J. Kaltenrieder présente le préavis. Discussion :

Une telle réalisation se fait couramment dans les communes voisines et de plus en plus de personnes font ce choix. La cuve commune anonyme est d'une dimension suffisante. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 34 est accepté à l'unanimité.**

- 14. Préavis no. 35 relatif au transfert de la parcelle no. 320 de Mies, EMS La Clairière, de la Société coopérative La Clairière Mies à la Fondation La Clairière, Mies**  
M. Wüst présente le préavis. E. Bolay lit le rapport de la Commission de gestion.  
Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 35 est accepté à l'unanimité.**

- 15. Préavis no. 36 relatif à la modification du règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la convention intercommunale**  
J. Kaltenrieder présente le préavis.  
Le vote secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 36 est accepté à l'unanimité.**

**16. Propositions individuelles et divers**

X. Boquillon demande pourquoi la cotisation annuelle de la Baraka a augmenté de 60% par enfant. Le Syndic répond que des calculs ont été faits, montrant que les coûts induits par la garde des enfants au centre justifiaient cette augmentation. Il donnera les détails au prochain conseil. La Baraka à Commugny est victime de son succès, il y a beaucoup plus d'enfants. Ce sont également les investissements consentis pour la mise en place de ces locaux de grande qualité, avec de l'espace et du matériel pour passer des moments agréables qui ont un coût.

X. Boquillon relève que ça coûte cher pour les familles nombreuses, surtout pour les heures d'ouverture qui ont été réduites. Le Syndic informe qu'il est prévu d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture.

M. Polydor constate que l'on met au goût du jour les chambres d'hôtel et la terrasse. Il estime qu'on devrait mettre l'auberge au goût du jour, car elle est vétuste. Il demande à la Municipalité un projet pour rendre le restaurant plus agréable. P. Simon répond que c'est envisageable, qu'on réfléchit à une nouvelle conception architecturale. La cuisine arrive à également à bout de souffle.

Y. Deferne relève qu'il y a des panneaux qui indiquent la vitesse, mais demande s'il existe des panneaux qui indiquent également le montant de l'amende. P. Simon informe qu'un deuxième radar sera acheté avec Chavannes-des-Bois et Mies et qu'il réfléchit à un radar de modération avec des figurines avec ou sans sourire. Une solution devrait être trouvée d'ici la fin de l'année.

A. Mir demande quelle est la position de la Municipalité à propos du gazoduc Trélex-Colovrex qui passe tout près de Tannay et si les habitants pourront en profiter. M. Wüst rappelle que le SITSE a présenté un projet de gaz qui a été refusé dans notre région.

B. Bory souligne que la mise en place du gaz implique l'ouverture de toutes les routes du village et que le projet était à devisé à 18 millions.

A. Mir demande pourquoi la Municipalité n'a pas mis le projet du gaz dans le PIR. Pour M. Wüst, le SITSE est intercommunal, il a étudié le projet de fourniture de gaz et la réponse a été clairement négative. Il faut encore relever que chaque particulier aurait dû déboursé 6'000 francs.

J.-M. Keller a constaté qu'il y avait un défibrillateur à l'hôtel et demande si quelqu'un sait s'en servir et si on pouvait dispenser un cours aux habitants un samedi matin? M. Wüst explique que le défibrillateur appartenait à une société allemande et que la commune vient de l'acheter. Y. Deferne informe que les pompiers ont eu un cours sur les défibrillateurs, que

PV de la séance du 23.09.2013 du Conseil communal de Tannay

l'appareil donne des instructions à suivre et qu'il y a des autocollants. Des cours de samaritains sont dispensés pour l'utilisation de ces appareils. M. Wüst prendra contact avec les pompiers. X. Boquillon ajoute que le défibrillateur est simple à utiliser mais qu'il est difficile de connaître l'état de la personne.

F. Gallay a constaté que les deux chênes du Château étaient assoiffés durant cet été, qu'il y a des branches sèches et demande qui devait les entretenir. P. Simon lui répond qu'il est normal qu'un chêne ait des branches sèches et que peut-être ils ont été touchés par la grêle. Nous devons les entretenir mais nous avons des garanties et ceux qui ont planté ces arbres ne se font pas de soucis pour leur croissance.

N. Heinzelmänn a vu que dans des chantiers on arrache tous les arbres anciens à la frontière, alors que cela ne touche pas aux projets de construction. P. Simon le regrette également. La propriété a été vendue et une maison à plusieurs logements est prévue; qui ne permettait pas de conserver ces arbres. L'autorisation d'abattage a été demandée à la commune. Les arbres doivent être replantés ou une taxe compensatrice doit être payée.

B. Bory fait une annonce personnelle au Conseil. Il y a 3 ans, il s'est cassé la cheville et depuis a eu des ennuis de santé qui sont allés en s'amplifiant. En conséquence, la Municipalité a décidé de modifier les dicastères comme suit : S. Schmidt a repris le PPA du Torry et M. Wüst a repris la régie des bâtiments. B. Bory reste en charge de la culture et de l'aménagement du territoire, ainsi que du remplacement du Syndic en cas d'absence.

P. Simon informe que l'aubergiste, pour remercier des votes de ce soir, nous invite à goûter quelques-unes de ses pizzas.

Le Président clôt la séance à 23h et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Président :  
Gilbert Caillet



La Secrétaire:  
Liselotte Ramseyer

